

Le Plessis Bouchard, le 08/10/2020

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Lors de la conférence de presse du 05/10/2020, Monsieur ROUSSEAU, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France a fait le point sur la situation épidémique de notre région et des mesures relatives aux EHPAD qui en découlent.

Depuis le 24 aout dernier, nous appliquons les dispositions du « scenario 2 » élaborées par l'Agence Régionale de Santé, avec pour principale mesure la mise en place de visites sur rendez-vous.

Alors que le taux d'incidence et de positivité sur le département du Val d'Oise sont respectivement de 137% et 11%, au 07 octobre 2020 (au lieu de 87% et 6.9% au 15/09), il a donc été demandé d'activer « le scénario 3 » dont les principales mesures sont :

- les sorties extérieures ne revêtant pas de caractères impérieux, sont suspendues pour jusqu'à nouvel ordre.
- Les intervenants libéraux (médecins, kinésithérapeutes, zoo-thérapeute) sont maintenus, tous en veillant au strict respect des gestes barrières.
- Les intervenants extérieurs tels que le coiffeur et le pédicure sont autorisés dans les mêmes conditions, tous comme les artisans intervenant dans le cadre d'un dépannage.
- Les visites familles sont à ce stade maintenues sur rendez-vous et ce jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins quelques ajustements découlent de la situation.

En premier lieu et pour permettre au plus grand nombre de recevoir la visite d'un proche, celles-ci seront à présent limitées à **1 personne par résident et par semaine**. La durée de la visite reste inchangée (30 minutes maximum) et sur une plage horaire de 14h00 à 18h00 (dernière visite à 17h30) et ce 7 jours sur 7. En cas de retard, la visite sera déduite d'autant ; ainsi nous vous conseillons de vous présenter 20 minutes avant l'heure prévue. Les visites auront uniquement lieu dans la bibliothèque située au rez-de-chaussée de la résidence.

Lors de votre venue, vous continuerez à émarger le registre de visite et signerez les différentes décharges et informations.

En tout temps et en tout lieu vous devrez **respecter strictement les mesures barrières** que nous rappelons ici :

- nettoyage des mains avec une solution hydro alcoolique,
- port du masque correctement positionné masquant le nez la bouche et le menton
- interdiction d'être en contact physique avec votre parent/proche ou d'échanger des objets (téléphone, photos, alimentation....).

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que ne pouvons pas contraindre un résident à recevoir de la visite, ainsi pour les résidents présentant des troubles cognitifs nous vous remercions de bien vouloir préalablement prendre attache auprès de la cadre infirmière de la résidence.



Aucune visite en chambre ou dans tout autre lieu que la bibliothèque ne sera autorisée, sauf celles entrant dans un protocole d'accompagnement validé par l'équipe médicale.

En cas de non-respect des mesures barrières, les directives de l'ARS nous permettent d'interrompre immédiatement la visite et de suspendre toute autre visite durant 15 jours pour le résident concerné (« Lorsque les proches ne respectent pas les gestes barrières, les directions sont fondées à suspendre leurs visites » - ARS 01/10/2020).

Vous comprendrez que ces mesures, dont le CVS a été avisé ce jour, visent à préserver et protéger les résidents, tout en leur permettant de vivre librement au sein de la résidence, profitant de leurs amis et des activités.

Nous comptons donc sur vous pour faire barrage au virus.

Soyez convaincus, de notre mobilisation totale et de l'engagement sans faille de l'ensemble de nos personnels auprès de vos parents.

Nous restons, Mesdames, Messieurs, Chères familles, à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

E. POUGETOUX Directeur d'établissement

